

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1052**

commune (s) :

objet : Location, acquisition et maintenance de corbeilles en polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1052**

objet : **Location, acquisition et maintenance de corbeilles en polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon dispose, sur un territoire de 59 communes, d'un parc de corbeilles de propreté en plastique polyéthylène haute densité (PEHD) de l'ordre de 9 500 unités en 2015 : 4 700 sur la Commune de Lyon, 800 sur celle de Villeurbanne et 4 000 sur les autres communes de son territoire.

La Métropole souhaite, à travers ce marché, répondre à des critères de mise en valeur de l'image de la collectivité en termes de propreté, d'intégration urbaine du mobilier et d'unité visuelle des différents mobiliers.

La prestation s'inscrit dans le projet de faire de l'agglomération lyonnaise une référence européenne en termes de propreté urbaine et du bien-être en ville.

Au travers de ce nouveau marché, la Métropole souhaite, dans un souci d'harmonisation et d'équité de traitement sur l'ensemble des communes, se doter d'une ligne identique de corbeilles génériques en plastique PEHD de couleur grise tout en conservant un mode de gestion différencié entre Lyon (location et maintenance) et les autres communes (acquisition uniquement avec la maintenance assurée en régie directe).

Ce choix s'explique par le taux de remplacement des corbeilles, particulièrement élevé sur le territoire de la Métropole, notamment lié au vandalisme.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la location, l'acquisition et la maintenance des corbeilles en PEHD sur le territoire de la Métropole.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande minimum de 1 100 000 € HT, soit 1 320 000 € TTC, et maximum de 2 200 000 € HT, soit 2 640 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 3 juin 2016, a classé les offres et choisi celle de PLASTIC OMNIUM.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de location, d'acquisition et de maintenance des corbeilles en polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise PLASTIC OMNIUM pour un montant minimum de 1 100 000 € HT, soit 1 320 000 € TTC, et maximum de 2 200 000 € HT, soit 2 640 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 61358 - fonction 7222 - opération n° OP24O2462.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.